

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que le silo à grain de l'ancien moulin Fell à Manternach se caractérise comme suit :

Le silo à grain (GEN) de l'ancien moulin Fell est adossé aux autres immeubles du moulin, implantés le long des rails de la ligne ferroviaire Luxembourg – Wasserbillig, dans la partie sud du village de Manternach.

Le moulin banal de Manternach a déjà été cité au XIII<sup>e</sup>. Connu sous le nom de « Fellsmillen » / « Moulin Fell », d'après la famille Fell, propriétaire du moulin du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'arrêt de la production en 1983<sup>1</sup>. En effet, des immeubles sont déjà inscrit sur la carte de Ferraris et sur le premier plan cadastral, mais avec la construction du chemin de fer vers 1860 le barrage et le canal dérivant la Syre ont dû être déplacés. Ainsi, les immeubles implantés le long des rails toujours et en place de nos jours remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (vers 1864<sup>2</sup>), à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (années 1930 et 1940<sup>3</sup>) et à la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle (années 1960 et 1970). Des constructions implantées vis-à-vis, sur l'autre côté de la cour intérieure, remontent éventuellement au XVIII<sup>e</sup> siècle (IAE/LHU/EVO).

L'ensemble du site, de nos jours divisé en plusieurs propriétés, a connu beaucoup de transformations et agrandissements soit pour augmenter et moderniser la production, soit en tant que conséquence suite à un incendie (qui ont eu lieu en 1897, 1910, 1921, 1928<sup>4</sup>).

Le silo à grain implantés dans l'enfilade de la maison d'habitation et du moulin proprement dit a été érigé à la fin des années 1930<sup>5</sup>. À cette époque il était encore plus court et plus bas que de nos jours. Aujourd'hui la construction fait environ 18 mètres de long et approximativement 20 mètres de haut. Des agrandissements et transformations sont reportés sur le site pendant les années 1960 et 1970<sup>6</sup> ; il se peut que le silo a été agrandi à cette période.

La construction mixte du silo est composée d'une ossature en acier et d'une construction en bois blindés formant les parois et les compartiments par des poutres de bois empilées. Il comprend deux rangées de cinq compartiments verticaux carrés (2,65m X 2,75m). L'ensemble du silo, comprenant les

---

<sup>1</sup> Emile Erpelding, *Die Bannmühle Von Manternach* in: *Chorale Sainte-Cécile Manternach : 1893-1993 / Chorale Sainte-Cécile Manternach*, 1993.

<sup>2</sup> Administration du cadastre et de la topographie, *case croquis n° 592* de l'année 1864.

<sup>3</sup> Administration du cadastre et de la topographie, *case croquis n°1635* de l'année 1936 et *case croquis n°1664* de l'année 1941.

<sup>4</sup> Emile Erpelding, *op. cit.*

<sup>5</sup> En effet sur la case croquis de 1936 le silo n'est pas encore en place et sur la case de 1941 il est déjà inscrit.

<sup>6</sup> Emile Erpelding, *op. cit.*

parois et la toiture, présente un revêtement en plaques ondulées en fibrociment et en tôle. La construction se pose sur un socle en béton et pierre abritant les entonnoirs. Entre le silo et l'immeuble du moulin proprement dit se trouve une cage d'escalier, dont l'escalier en métal a été démolé, abritant également le système des élévateurs, assurant le transport des céréales dans le silo (AUT).

Le silo de l'ancien moulin Fell est un élément intéressant de l'histoire locale et industrielle. En outre, il s'agit d'un landmark pour la localité de Manternach. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural, technique et industriel un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique (IAE), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation), évolution et développements des objets et sites (EVO).

**La COSIMO émet avec 9 voix pour et 2 abstentions un avis favorable pour un classement en tant que monument national du silo à grain de l'ancien moulin Fell « *Fellsmillen* » à Manternach (no cadastral 137/3956).**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Sala Makumbundu, Jean Leyder.

Luxembourg, le 14 juillet 2021